

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2021-07-151

30 juillet 2021

Approbation du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de France compétences pour la période 2020-2024

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8,

Vu la circulaire du Premier ministre du 19 septembre 2016 relative au renouvellement des schémas pluriannuels de stratégie immobilière des opérateurs de l'État ;

Vu l'avis conjoint favorable de la Direction des Finances, des Achats et des Services (DFAS) et de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) en date du 27 avril 2021,

Vu l'avis conjoint favorable du préfet de la Région d'Ile de France et du Responsable Régional de la Politique Immobilière de l'Etat (RRPIE) en date du 17 mai 2021,

Vu l'avis favorable du Contrôleur général économique et financier en date du 25 mai 2021,

Vu l'approbation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière de France compétences par la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) en date du 26 juillet 2021,

Après en avoir délibéré dans le cadre de la consultation ouverte par voie électronique du 28 juillet au 30 juillet 2021,

Décide

Article 1

Le Conseil d'administration approuve le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de France compétences pour la période 2020-2024.

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris,
Le 30 juillet 2021

Jérôme TIXIER
Président du Conseil d'administration

